



**Bureau des gouverneurs de l'Université Saint-Paul**  
**Board of Governors of Saint Paul University**

Le 4 décembre 2019

December 4, 2019

**PROCÈS-VERBAL**  
**MINUTE**

**Membres présents**

L. Assad-Butcher, J.-M. Barrette, N. Beaulieu, C. Beauvais, D. Berniquez, M. Harvey, E. King, M.-M. Laferrière, B. MacLellan, M. McLellan, D. Perrin, F. Reardon, M. Tassé

**Membres excusés**

D. André, A. Sheftel, G. Rixon

**Secrétaire de séance**

Marie de Barros

La vice-présidente, M.-M. Laferrière, invite B. MacLellan à prononcer la prière d'ouverture.

Le secrétaire général intérimaire, M. McLellan, confirme que la réunion est proprement constituée et qu'il y a quorum.

**1. Déclaration de conflit d'intérêts**

Aucun conflit d'intérêts.

**2. Adoption de l'ordre du jour**

La vice-présidente demande une proposition pour l'adoption de l'ordre du jour.

**Sur motion dûment présentée par D. Berniquez et appuyée par M. Harvey, il est résolu**

**QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que modifié.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**3. PRÉSENTATION**

**ORDRE DU JOUR DE CONSENTEMENT**

La vice-présidente indique que les articles 4 à 8 figurent à l'ordre du jour de consentement. Elle demande une motion pour approuver l'ordre du jour de consentement.

La rectrice demande que l'article 4 soit discuté pendant la session à huis clos.

**Sur motion dûment présentée par L. Assad-Butcher et appuyée par E. King, il est résolu**

**QUE** l'ordre du jour de consentement soit adopté tel quel.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **4. Approbation du procès-verbal**

##### **4.1 Réunion du 4 décembre 2019**

#### **5. Procès-verbaux du comité exécutif des 23 et 30 octobre 2019 et des 5 et 13 novembre 2019**

#### **6. Tableau – Interventions et rencontres de la rectrice**

#### **7. Modifications aux règlements RHR-208 et autres**

#### **8. Articles**

#### **Protocole de l'ordre du jour de consentement**

Le protocole est le suivant : on doit présenter une motion dûment appuyée pour l'approbation des points à l'ordre du jour de consentement. Si un point est retiré, on doit approuver la liste telle qu'amendée. L'article retiré est alors traité immédiatement après l'adoption de l'ordre du jour de consentement.

#### **AUX FINS DE DISCUSSION ET D'APPROBATION**

#### **9. Nominations au Bureau des gouverneurs de l'Université d'Ottawa par l'Université Saint-Paul**

David Perrin rappelle que l'Université Saint-Paul a la responsabilité de nommer huit membres au Bureau des gouverneurs de l'Université d'Ottawa. Il demande la création d'une banque de candidats et suggère aux membres de proposer des candidats potentiels. Il mentionne que les membres actuels du Bureau des gouverneurs de l'Université Saint-Paul dont les mandats se terminent en 2020 pourraient devenir membres du Bureau des gouverneurs de l'Université d'Ottawa.

#### **10. Processus de sélection du prochain secrétaire général**

La rectrice déclare que le poste de secrétaire général sera affiché, comme l'exige le règlement RHR-201. Elle précise qu'un des membres du Bureau des gouverneurs fera partie du comité de sélection.

#### **11. Renouvellement du mandat du VRER**

La rectrice mentionne que toutes les procédures en vue du renouvellement du mandat de J.-M. Barrette ont été suivies conformément au règlement RHR-201. Elle note que le supérieur provincial, le Sénat et les membres du Bureau des gouverneurs ont été consultés et que tous les avis recueillis ont été favorables à la reconduction de son mandat.

**Sur motion dûment présentée par C. Beauvais et appuyée par D. Perrin, il est résolu**

**QUE** la rectrice recommande au Bureau des gouverneurs d'approuver la nomination de Jean-Marc Barrette au poste de vice-recteur à l'enseignement et à la recherche pour un mandat de trois ans.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ****12. Nouvelle politique pour approbation : RHR-224-d Protection des mineurs et des personnes vulnérables contre les abus sexuels**

Avec la création du nouveau Centre pour la protection des mineurs et des personnes vulnérables contre les abus sexuels, il est nécessaire d'avoir un complément à la politique RHR-224-c Prévention de la violence sexuelle, qui aborde également les abus sexuels sur des mineurs et des personnes vulnérables. Lors de la dernière réunion du Bureau des gouverneurs, les membres ont demandé au Comité de gouvernance et de nominations de revoir le document et d'y apporter quelques modifications. David Perrin note que le document a été retravaillé en novembre et que les modifications sont surlignées en rouge. Une discussion s'en suit.

**Sur motion dûment présentée par F. Reardon et appuyée par E. King, il est résolu**

**QUE**, sur recommandation du comité exécutif, le Comité de gouvernance et de nominations demande au Bureau des gouverneurs d'approuver le règlement RHR-204-d tel que modifié.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ****RAPPORTS****13. Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche****14. Vice-recteur à l'administration****15. Secrétaire général****16. Rectrice**

La rectrice note que l'inauguration du Centre pour la protection des mineurs et des personnes vulnérables a eu lieu récemment et que l'événement a été une belle réussite. Elle explique que l'Assemblée des évêques du Québec a fait un don de 100 000 \$ et qu'une demande de ce type a été faite à celle de l'Ontario.

**17. Rapport des comités****17.1 Comité de gouvernance et de nominations****17.2 Comité des finances****17.3 Comité d'audit****FIN DE LA SÉANCE PUBLIQUE****Levée de la séance**

La motion demandant la levée de la séance à 19 h est présentée par E. King et appuyée par F. Reardon.

La vice-présidente de séance

Le secrétaire général intérimaire

Marie-Michèle Laferrière

Michael McLellan